

Présence au Lycée: lundi, mardi, mercredi matin et le vendredi.

Ses missions

Auprès de l'élève et de sa famille :

- *Dialoguer* : être à l'écoute des jeunes et de leur famille en toute confidentialité.
- *Informier* : répondre aux questions et orienter vers les organismes compétents si nécessaire
 - *Aider* : évaluer les besoins de l'élève et ses difficultés (sociales, matérielles, financières, psychologiques..) afin de trouver ensemble des solutions et accompagner dans la réalisation de son projet personnel
- *Protéger* : être attentif aux mineurs en danger ou susceptible de l'être en cas de violences, physiques, psychologiques ou sexuelles, de carences éducatives
- *Participer* : aider à l'orientation des élèves qui doivent bénéficier d'une éducation spécialisée

Auprès de l'institution scolaire :

- *Conseiller* : apporter une aide technique pour la prise en charge des situations difficiles et l'analyse des problèmes sociaux
- *Faciliter la communication* : jouer un rôle de médiateur entre les élèves, les familles, la communauté scolaire et les partenaires extérieurs
- *Organiser des actions de prévention globale* : mettre en place avec d'autres partenaires internes à l'institution, des actions collectives de prévention et d'éducation (conduites à risques, sexualité, droits et devoirs, éducation à la vie ...)

Aides financières :

L'assistante sociale scolaire instruit les dossiers de demandes de Fonds Sociaux faites par les familles. Ces aides financières peuvent être attribuées aux familles par décision du chef d'établissement après avis d'une commission constituée à cet effet.